



Snes Co-psy

Info Rapide N° 10

Mars 2010

Partout en France, s'opposer à la destruction du service public d'orientation de l'Education nationale !

Comme nous l'annoncions dans l'info-rapide N° 9, dans plusieurs départements la question des CIO départementaux est instrumentalisée dans le bras de fer qui oppose les collectivités territoriales et l'Etat.

En Saône-et-Loire

Le Rectorat a annoncé à nos collègues en début de semaine qu'il ne laisserait subsister que deux « pôles » sur le département (Autun et Macon), pénalisant ainsi les élèves et les familles contraints à des déplacements inacceptables, et imposant aux 45 Conseillers d'orientation-psychologues, aux 6 Directeurs de CIO et aux 14 personnels administratifs une mobilité forcée.

Le lien vers la déclaration commune des COP élus en CAPA de l'Académie de Dijon : <http://www.snes.edu/Academie-de-Dijon-Declaration.html>

Dans le Cher

Les trois CIO de Saint Amand Montrond, de Vierzon, et de Bourges ne seront plus financés à partir de la rentrée 2011. Pour cette année c'est une baisse des budgets de 20% qui est annoncée.

Le lien vers la pétition à imprimer : <http://www.snes.edu/Les-CIO-du-Cher-en-voie-d.html>

En Seine-Maritime

Le Rectorat envisageait la fermeture du CIO de Montivilliers. Il subsistait un gros risque pour les autres CIO départementaux. La mobilisation et les protestations de nos collègues semblent faire vaciller cette volonté mais rien n'est encore acquis ! Le rapport de forces se construit !

Le lien vers la pétition en ligne : <http://www.rouen.snes.edu/spip.php?article226>

Dans le Bas-Rhin

Le désengagement du Conseil Général est annoncé pour 2014, et dans l'immédiat la fusion des deux CIO de Strasbourg est à l'ordre du jour.

Dans les Alpes Maritimes

Les 2 CIO de Nice, qui dépendent du conseil général, vont fusionner à la rentrée. Le poste de directeur de Nice Est a été gelé juste avant le mouvement, facilitant ainsi cette manœuvre !

Dans l'Académie de Lyon

Il s'agit de la nomination d'un personnel de direction pour remplacer un DCIO titulaire du poste, sans que la proposition n'ait été faite aux collègues inscrits sur le tableau d'avancement des candidats directeurs, au mépris des textes réglementaires !

Toutes ces situations traduisent l'anticipation des rectorats par rapport à un affaiblissement organisé du réseau des CIO avant dilution complète dans des plateformes multiservices.

Nous vous invitons à signer et faire signer la pétition nationale contre toutes ces dérives.

Signez également les pétitions locales.

Adressez des messages de protestation au Rectorat de Dijon ainsi qu'au Conseil Général de Saône-et-Loire qui sont les premiers touchés.